



Lycée Professionnel Agricole de Chalosse
Route de Pomarez - 40250 Mugron

Tél 05 58 97 70 63
lpa.mugron@educagri.fr
www.agricampus40.fr
Dossier suivi par : Christel Nolibois / Morgane PEDELUCQ

MINI-STAGES

Pour les collégiens de 4^{ème} vers la 3^{ème} de l'Enseignement Agricole
Pour les collégiens de 3^{ème} vers la Seconde Professionnelle Agroéquipement
vers la Seconde Services Aux Personnes et Aux Territoires

L'accueil en mini-stage se déroule du 18 Janvier au 12 Mai 2023 (voir tableau ci-dessous)
La convention vous sera transmise dès réservation de la date de mini-stage.

Filière d'accueil		Dates possibles
3 ^{ème} EA	Journée complète	Vendredi 03/02 - 03/03 - 10/03 - 17/03 - 24/03 - 31/03 - 28/04 05/05 - 12/05
Seconde professionnelle AGROEQUIPEMENT	Demi-journée	Mercredi matin 18/01 - 25/01 - 01/02 - 01/03 - 08/03 - 15/03 - 22/03 - 29/03 - 05/04 - 26/04 - 03/05 - 10/05
Seconde SERVICES AUX PERSONNES ET AUX TERRITOIRES	Journée complète	Vendredi journée 20/01 - 27/01 - 03/02 - 24/02 - 10/03 - 17/03 - 24/03 - 31/03 - 07/04 - 28/04 - 05/05 - 12/05

Réservation mini stage

Vous pouvez vous adresser au LPA par téléphone ou par mail en complétant les coordonnées demandées ci-dessous à nous renvoyer à lpa.mugron@educagri.fr

Nom Prénom de l'élève :

Adresse Code postal Ville :

Téléphone :

Collège d'origine :

Date souhaitée * :

Souhaite participer à un mini-stage en classe de : (cocher la case)

- 3^{ème} EA
- Seconde professionnelle AGROEQUIPEMENT
- Seconde SERVICES AUX PERSONNES ET AUX TERRITOIRES

*Les dates sont réservées auprès de l'établissement et soumises à confirmation. La validation se fait à réception de la convention.

MINI-STAGES

Pour les collégiens de 4^{ème} vers la 3^{ème} de l'Enseignement Agricole
Pour les collégiens de 3^{ème} vers la Seconde Professionnelle Agroéquipement
vers la Seconde Service Aux Personnes et Aux Territoires

L'accueil en mini-stage se déroule du 18 Janvier au 12 Mai 2023

Ceux-ci sont organisés sur une journée ou une demi-journée contenant en grande partie des cours sur les matières professionnelles. Les horaires sont à confirmer en fonction des dates et des filières, l'amplitude horaire est prévue dans la convention.

Accueil

Le stagiaire se rend à l'accueil du LPA le jour du stage, puis il se rend à la vie scolaire où il sera pris en charge par un personnel et les délégués qui le guideront durant la journée de stage. A la fin de la journée le stagiaire et la famille seront reçu par la CPE ou la TFR Vie Scolaire ou le Proviseur pour faire un bilan.

Horaires

Mercredi 8h15 - 12h20
Vendredi 8h15 12h20 et 13h35 -16h40

Matériel

Les élèves devront se munir si possible du matériel suivant :

En 3^{ème} (jardin) et 2^{nde} AE (atelier) : des chaussures de sécurité ou bottes et d'une combinaison de travail.

En SAPAT d'une blouse blanche (TP cuisine et soin)

Convention

La convention est à retourner par l'établissement d'origine par courrier ou par mail au moins 10 jours avant la date du stage.

Elle prévoit la prise en charge du repas, par le LPA de MUGRON, qui doit être coché dans la convention.

Les dates d'accueil possibles sont confirmées par téléphone auprès de la Conseillère Principale d'Education (Mme PEDELUCQ) ou de la TFR Vie Scolaire (Mme NOLIBOIS).

La convention doit être accompagnée d'une **fiche santé** qui sera fournie en annexe.

Le Proviseur du LPA de Chalosse - MUGRON